



Téléphone: 04 95 55 15 53

Courriel : mediation.corse@gmail.com

Adresse: 35, Bd Paoli 20200 Bastia

Centre Multiprofessionnel de *Médiations*

1. Présentation du Centre Mutiprofessionnel de Médiations C.M.M.	3
Raison Sociale	3
Siège Social	3
Nos savoir-faire	3
2. Contexte et objectifs de la médiation	5
Définition de la médiation.....	5
3. Déroulement de la prestation : méthodologie, moyens humains et matériels	6
Méthodologie	6
Les moyens humains	8
Les moyens matériels	9
<i>Salles de réunions</i>	9
<i>Matériel informatique</i>	9
<i>Matériel de communication</i>	9
<i>Matériel médiation</i>	10
4. Démarche qualité :	11
5. Le suivi de la mission	12
<i>Calendrier</i>	12
<i>Les documents</i>	12
6. Nos références :	13
7. Documents Divers (dossier de presse,)	13
<i>Les émissions radio,</i>	13
<i>Interventions auprès des Collectivités</i>	14
<i>Intervention Me LECA</i>	14
<i>Liste des publications,</i>	14
<i>Les réseaux sociaux :</i>	14

Centre Multiprofessionnel de Médiations

1. Présentation du Centre Mutiprofessionnel de Médiations C.M.M.

Raison Sociale

Le Centre Multiprofessionnel de Médiations – **C.M.M.**, est une association loi 1901, créée le 15 décembre 2005 et enregistrée sous le N° 02B1005116.

Objet

Le **C.M.M.**, a pour objet :

- ✚ D'agréer des médiateurs,
- ✚ Organiser des médiations conventionnelles,
- ✚ Organiser des médiations judiciaires,
- ✚ Faire la promotion et la diffusion de la médiation,
- ✚ Représenter les membres du Centre auprès des juridictions,
- ✚ Procéder à la formation continue de ses membres,

Siège Social

Son siège social est situé au 35 Boulevard Paoli 20 200 Bastia

Nos savoir-faire

S'investir dans la médiation, c'est s'investir dans une démarche de proximité. Le médiateur est celui qui porte avant tout un message positif. A travers sa disponibilité, sa qualité d'écoute, sa neutralité et son indépendance, il va s'employer à rassurer les parties, créer un climat de confiance. C'est dans cet esprit que **C.M.M.** inscrit sa démarche.

Centre Multiprofessionnel de *Médiations*

Notre modèle d'organisation, de part sa souplesse, est susceptible d'être sollicité et mobilisé dans des délais extrêmement courts. Ce qui permet une intervention rapide, de nature à diminuer le phénomène d'escalade du conflit, toujours possible en pareille circonstance.

Agir avec célérité et savoir-faire sur les aspects émotionnels tout d'abord, puis pratiques, permet d'œuvrer positivement sur les racines du problème pour le traiter et éviter qu'il ne s'étende ou s'aggrave.

Nos compétences s'exercent sur l'ensemble du territoire insulaire, continental et transfrontalier grâce à l'implantation régionale du Centre ou par son réseau national.

Les domaines, pour lesquels un recours à la médiation serait nécessaire, sont multiples. Le **C.M.M.**, exerce principalement ses compétences dans le règlement des litiges pouvant survenir dans les domaines suivants :

- ✚ Conflits dans le cadre de la construction :
 - Levées de réserves,
 - Règlements amiables de difficultés liées à des prises en charges de réparations de malfaçons ou de livraisons non-conformes,
 - Arrêts de chantiers à résoudre,
 - Conflits entre corps de métiers et/ou entre maitres d'œuvres et d'ouvrage, ou avec sous-traitants, etc...,
- ✚ Conflits individuels ou collectifs du travail (Entreprises ou Collectivités),

- ✚ Conflits d'associés (Entreprises),
- ✚ Conflits liés aux Baux d'habitation (Locataire/Propriétaire),
- ✚ Conflits liés aux Baux commerciaux :
 - Locataire/Propriétaire et tiers : ex : mairies,
 - Domaine maritime, etc...),
- ✚ Conflits dans le cadre successoral,
- ✚ Conflits dans le cadre des Copropriétés :
 - Entre copropriétaires, entre copropriétaires et syndic, entre syndic ou syndicat et tiers,
 - Malfaçons d'intervenants dans le cadre de la construction,
 - Assistance à levées de réserves,
 - Conflits entre copropriétés voisines gérées par des syndicats différents, etc...,
- ✚ La médiation de la famille : notamment l'assistance au règlement des liquidations de communauté, mais aussi : garde d'enfants, etc...

2. Contexte et objectifs de la médiation

Définition de la médiation

« C'est un processus volontaire par lequel un tiers neutre et indépendant, accompagne les parties au conflit afin qu'elles puissent trouver elles-mêmes une solution à leur conflit. »

La force de la médiation est qu'elle présente l'intérêt de maintenir et favoriser les relations entre les parties. De traiter le conflit en toute confidentialité.

Elle constitue un avantage, lequel facilite le traitement d'un conflit. Celui-ci peut alors se régler rapidement et avec les coûts maîtrisés et connus au préalable.

3. Déroulement de la prestation : méthodologie, moyens humains et matériels

Le **C.M.M.** présente et articule son activité autour de trois points.

Méthodologie

Le **C.M.M.** reçoit la demande de médiation judiciaire par tout moyen à convenir avec la ou les juridictions intéressées : Courriel, retrait physique des dossiers au Palais, courrier postal, etc...

Dès réception de la désignation du **C.M.M.**, ce dernier désigne le médiateur pour l'affaire en cause, qui prendra contact directement avec les parties et leurs avocats afin de préciser avec eux les modalités du premier rendez-vous.

Le juge chargé de la supervision des médiations aura informé le centre de la consignation pratiquée.

Le médiateur lors de son accusé de réception et prise de contact avec les parties, informera le greffe du juge chargé de la supervision des médiateurs de son identité et prise de fonction. Il pourra au besoin demander au magistrat une consignation supplémentaire avant d'intervenir.

Centre Multiprofessionnel de *Médiations*

Pour organiser ce premier rendez-vous le médiateur prendra attache avec les parties directement si les coordonnées ont été portées à sa connaissance par la juridiction l'ayant désigné par le biais du centre, ou par le biais de leurs avocats, pour leur faire signer impérativement une convention d'entrée en médiation. Ce modèle de convention est partagé et utilisé de manière harmonieuse et encadrée par tous les membres du centre. Elle comprend notamment une clause de confidentialité.

Le centre tient état des médiations confiées à ses membres en tenant un tableau d'entrée et de fin de médiation pour chacun de ces membres. Ce tableau peut être mis à disposition du magistrat supervisant les médiations à tout moment sur simple demande ou faire l'objet d'une discussion annuelle visant à faire le point et générer d'éventuelles améliorations.

D'autres modèles d'actes communs sont mis à disposition du Centre à ses membres (tenus à jour au grès des évolutions législatives ou réglementaires notamment) : Ex : protocole d'accord, constat de non-conciliation, fiches techniques selon les domaines d'intervention, etc...

Le centre intervient également auprès de ses membres pour leur assurer à tous une même assurance de groupe à haut niveau de couverture. Chaque membre du centre est assuré et le centre en répond.

Centre Multiprofessionnel de *Médiations*

Le centre peut intervenir à la demande de chacun de ses membres pour lui assurer conseils ou assistance (ex : Co-médiation en cas de besoin, si nombre important de parties, ou technicité particulière, ou éloignement de certaines parties, etc...)

Le centre n'est pas responsable des demandes d'honoraires pratiquées directement par chaque médiateur supervisés.

Dans le cadre de la médiation judiciaire, les parties étant assistées de leurs conseils, les vérifications des solutions retenues sont vérifiées par ces derniers au regard de leur légalité. Ces conseils se chargeant ensuite de la rédaction du protocole d'accord signé par les parties. Le médiateur ne rédigeant pas le protocole et ne le signant jamais.

Les moyens humains

Ces moyens étant évolutifs vue la configuration en réseau du **C.M.M.** ils pourront être mis à la disposition du magistrat supervisant les médiations ou de la commission statuant sur la validation des médiateurs sur simple demande.

L'important est de savoir que leur nombre pourra s'adapter à toute demande selon le besoin et que tous sont choisis selon de hauts critères de qualité et d'assurance.

Les moyens matériels

Salles de réunions

Le caractère très confidentiel de la médiation nécessite des espaces dédiés et adaptés. Le **C.M.M.** dispose :

- + D'une salle de réunion situées au siège : 35 Bd Paoli,
- + Une salle de réunion située sur la commune de Biguglia.

Toutefois, les séances de travail peuvent également se tenir :

- + Dans des locaux mis à disposition par les parties,
- + Dans des locaux mis gracieusement à disposition par des Mairies,
- + Dans des locaux loués à la journée ou à l'heure par le médiateur à frais avancés par les parties.

Matériel informatique

Le centre de médiation, ainsi que ses membres, disposent de tous les moyens informatiques suffisant permettant l'élaboration des différentes pièces relatives au processus de médiation.

Matériel de communication

Tous les médiateurs sont joignables directement, par tous moyens : Courriel et téléphone, mais aussi par la permanence téléphonique assurée par le **C.M.M.**

Matériel médiation

Le processus de médiation, mis en oeuvre par les médiateurs du **C.M.M.**, s'appuie en premier lieu sur une démarche basée sur la libre expression des parties. Elle est en second lieu basée sur le principe de confidentialité. Par conséquent, aucun document, élaboré durant les entretiens, ne sera diffusé auprès des parties ou tiers ou archivé.

Toutefois, l'emploi d'un tableau de type « PAPER BOARD » sera nécessaire pour retranscrire, au fur et à mesure, les éléments évoqués durant les entretiens et les documents produits placés sous la garde du médiateur qui en assure la confidentialité et la conservation durant le processus de médiation.

A l'issue de la médiation, tous ces documents seront détruits.

Les conventions de médiations du centre, contiennent une clause précisant que le médiateur ne pourra jamais être appelé comme témoins par les parties dans le cadre de la procédure judiciaire en cours.

Ces dernières choisissant en fin de médiation de rendre public (pour homologation dans le cadre du procès en cours) ou confidentiel le protocole de médiation établi avant sa remise à la juridiction ayant proposé la médiation.

Si les parties souhaitent la confidentialité : elles conviendront par le biais de leurs avocats des conditions de fin du procès en cours à la première audience utile.

4. Démarche qualité :

Les membres du **C.M.M.** ont suivi une formation spécifique et adaptée au contexte de la médiation. Nos médiateurs pourront, par conséquent, aborder et conduire efficacement les différents entretiens.

Nous portons une attention particulière dans la première phase de mise en place du processus. Cette phase est importante car elle conditionne la qualité relationnelle entre le médiateur et les parties. Elles sont toujours systématiquement rappelées par nos médiateurs aux parties à ce moment.

Les points évoqués durant cette phase sont les suivants et concernent :

- La confidentialité des entretiens,
- Les règles de neutralité que le médiateur doit suivre,
- Le respect mutuel que les parties doivent avoir les unes pour les autres,
- La possibilité de recourir à des entretiens privés,
- La possibilité qu'ont les parties à se faire assister par leurs conseils,
- La possibilité d'interrompre, sans aucune justification, le processus de médiation.

La démarche qualité du **C.M.M.** est avant tout un état d'esprit inspiré par la notion suivante:

« Je dis ce que je fais, Je fais ce que je dis »

5. Le suivi de la mission

Calendrier

L'efficacité du dispositif de médiation s'appuie sur un élément important : Le temps que l'on consacre à la résolution du conflit. Dans ce domaine les délais doivent être maîtrisés et avec des échéances connues préalablement.

Aussi, la mise en place et le suivi du calendrier constitue une étape importante. Le médiateur procèdera à son élaboration avec le concours des parties, puis, il veillera au respect des échéances fixées, sous la supervision au besoin du **C.M.M.**

Les documents

Dans la plus part des cas une médiation nécessite la production de documents. Généralement un dossier de médiation est composé des pièces suivantes :

- Une convention de médiation,
- Une attestation relative au respect de confidentialité
- Un protocole d'accord ou bien constat de désaccord
- *Une fiche de présence, (détruite en fin de processus)*
- *Les notes prises par le médiateur pendant les entretiens, (détruites en fin de processus)*

6. Nos références :

Le caractère très confidentiel de la médiation ne nous permet pas de répondre à cette question.

Cependant, les membres du **C.M.M.** ont eu à traiter les dossiers relevant des thématiques suivantes :

- Litiges entre associés dans le cadre de sociétés (notamment informatiques),
- Litiges entre Co-indivisaires : cadre successoral, partage de jouissance de propriétés dans l'attente du règlement successoral,
- Litiges de voisinage pour causes diverses,
- Litiges de la construction : traitement des abandons de chantiers et reprises, litiges entre sous-traitants et maître d'œuvre, litiges sur levées de réserves conflictuelles,
- Litiges de la copropriété,
- Litiges liés à la famille,

7. Documents Divers (dossier de presse,)

Le **C.M.M.** s'emploie également à faire connaître ce Mode Alternatif de Résolution des Conflits (M.A.R.D.). Aussi, bon nombre d'actions ont été initiées.

Les émissions radio,

- RCFM – Emission les Experts

Interventions auprès des Collectivités

- Communauté de Communes de Casinca – Castagniccia,
- Communauté de Communes du CAP CORSE,
- Commune de Ghisonaccia,
- D'autres Collectivités dont les contacts sont déjà établis.

Intervention Me LECA

- ✚ Auprès de la Cour d'Appel de Bastia à l'invitation de cette dernière en 2018 :

Présentation de l'intérêt de la médiation judiciaire auprès des juridictions et barreau de Bastia ainsi qu'en téléconférence auprès du barreau d'Ajaccio.

Liste des publications,

- Documentation Me LECA Christophe (Interventions Notaires et Huissiers)
- Documents de présentation de la Médiation et du **C.M.M.** :
 - Document PowerPoint
 - Fiche format A4

Les réseaux sociaux :

- Le **C.M.M.** est présent sur les réseaux sociaux
 - Compte TWITTER
 - Compte LinkedIn

